Dossier COSA : Mode d'emploi

Le dossier COSA est destiné aux associations et autres organismes porteurs de projet notamment les services municipaux.

Il est important de noter que ce dossier unique ne dispensera pas les porteurs de remplir et transmettre les dossiers spécifiques des différents financeurs au titre du droit commun (CAF, fonds européens, DDJS…). L'opérateur se rapprochera directement des services de ces financeurs.

Si vous déposez plusieurs actions : remplissez **une seule fois** les fiches 1 et 2 (informations sur l'organisme et budget prévisionnel de l'organisme) et remplissez pour chaque action les fiches 3 et 4 (informations qualitatives et quantitatives sur les projets et attestation sur l'honneur).

- Pour la fiche 3 « présentation de l'action », vous pouvez rallonger en tant que de besoin les lignes disponibles sur une 2e page.

- Pour la fiche 3 « budget prévisionnel de l'action », indiquez les montants de façon LISIBLE. Pour l'évaluation des contributions en nature de la ville (locaux, communication, personnel, matériel …), prenez contact avec les services concernés. Le bénévolat est à valoriser sur la base du SMIC horaire.

IMPORTANT : Toute demande de subvention sera conditionnée à la remise des fiches bilans de l'année n-1.